

Compte de Résultats

Charges (classe 6)	Produits (classe 7)
Marchandises (60) Frais généraux (61) Rémunérations (62) Amort., réductions de valeur et provisions (63) Autres charges d'exploitation (64) Charges financières (65) Charges exceptionnelles (66) Impôts (67) Transferts aux réserves immunisées (68)	Ventes (70) Autres produits d'exploitation (71 à 74) Produits financiers (75) Produits exceptionnels (76) Impôts (77) Prélèvements sur les réserves immunisées (78)

Charges : Les charges sont les biens et services qui ont été consommés par la société au cours de l'exercice. En quelque sorte, elles sont la continuation des actifs dans le sens où ce sont des biens et services qui ont été consommés par l'entreprise (on pourrait même dire que ce sont des actifs dont la liquidité est passée).

Au niveau débit et crédit, les charges se comportent donc comme les actifs : un débit signifie un accroissement de la charge et un crédit une diminution.

Marchandises : Il s'agit ici des marchandises (notion parfois étendue aux biens immatériels revendus ou aux frais annexes) achetées dans le but d'être revendues aux clients.

En fin de chaque période (si valorisation périodique) ou lors de chaque opération (si valorisation permanente), le ou les comptes de variation de stock sont mouvementés, ceci afin de tenir compte des marchandises mises en stock.

Au niveau débit et crédit, un achat de marchandise correspondra à un mouvement au débit et une note de crédit à un mouvement au crédit.

En ce qui concerne les comptes de variation de stock, le débit correspondra à une consommation du stock et le crédit à une mise en stock.

Globalement, à l'exception des comptes de variation de stocks, ces comptes auront, globalement, un solde débiteur.

Frais généraux : Il s'agit de frais exposés dans le cadre de l'activité de la société comme l'achat de consommables, les frais de déplacement, les frais commerciaux, les honoraires ou encore les assurances. Les rémunérations allouées aux intérimaires ainsi qu'aux gérants et administrateurs indépendants sont comptabilisées dans les frais généraux et non au niveau des rémunérations.

Dans le plan comptable, ces frais sont généralement classés en suivant une logique de gestion de l'entreprise. Au niveau débit et crédit, ces frais correspondent à des débits, seuls les notes de crédit, ou opérations assimilées, pouvant entraîner un crédit.

Rémunérations : Il s'agit des rémunérations octroyées aux salariés de l'entreprise ainsi qu'au personnel étudiant et sous contrat d'apprentissage.

Au niveau débit et crédit, les rémunérations figurent au débit, les crédits correspondant à des corrections négatives. Pour ce qui est des provisions pour pécule de vacances, le débit correspond à la provision effectuée et le crédit à la reprise de la provision précédemment comptabilisée.

Amortissement, réductions de valeur et provisions : Les amortissements correspondent à une réduction de valeur des immobilisés proportionnellement au temps écoulé. Les réductions de valeur, elles, peuvent concerner tant les immobilisés que d'autres actifs, comme, par exemple, les stocks et correspondent à des réductions ponctuelles. Les provisions s'apparentent aux réductions de valeur à une exception près : elles sont probables mais non certaines. Un exemple de provision est la provision pour clients douteux : il est probable que ces clients ne paient pas mais ce n'est pas certain.

Au niveau débit et crédit, les amortissements, réductions de valeur et provisions sont au débit. Un crédit, lui, correspond à une reprise ou une annulation des amortissements, réductions de valeur ou provision.

Autres charges d'exploitation : Il s'agit, en fait, de frais généraux qui sont classés dans une rubrique différente au vu de leur nature parafiscale.

Au niveau débit et crédit, ces frais correspondent à des débits, seuls les notes de crédit, ou opérations assimilées, pouvant entraîner un crédit.

Charges financières : Il s'agit principalement d'intérêts payés soit aux banques, soit à d'autres créanciers mais ces comptes peuvent également contenir des frais annexes : majorations pour retard de paiement, différences de change ou de paiement, frais bancaires, ...

Ces frais seront comptabilisés au débit et les crédits sont, dans la plupart des cas, des opérations de correction. Les intérêts reçus, donc au crédit, ne seront pas comptabilisés dans cette rubrique mais bien dans celle des Produits Financiers.

Charges exceptionnelles : Comme leur nom l'indique, il s'agit de charges qui ont un caractère exceptionnel. A titre d'exemple, une moins-value réalisée lors de la vente d'un immobilisé ou une perte de ce dernier peuvent être considérées comme étant des charges exceptionnelles.

Au niveau débit et crédit, ces charges seront toujours au débit, un crédit ne pouvant signifier qu'une correction ou une annulation

Impôts : Il s'agit de l'impôt sur le bénéfice des sociétés prévu pour l'exercice en cours.

Seules les provisions seront comptabilisées dans ce compte, les impôts payés, ou les versements anticipés réalisés étant comptabilisés dans des rubriques du passif et de l'actif. Certains comptabilisent également dans cette rubrique les précomptes mobiliers imputables sur l'impôt. Un impôt différé, c'est-à-dire généré pour un autre exercice, peut également y être comptabilisé mais c'est plus rare.

Au niveau débit et crédit, ces charges seront toujours au débit, un crédit ne pouvant signifier qu'une correction ou une annulation.

Transferts aux réserves immunisées : Il s'agit de la part du bénéfice que la société transfère aux réserves fiscalement immunisées. Ce genre d'opération est toutefois peu fréquent.

Ces transferts seront toujours au débit.

Produits : Les produits sont les biens et services qui ont été générés par la société au cours de l'exercice. En quelque sorte, ils sont la continuation des passifs dans le sens où ce sont des biens et services qui ont été dus par l'entreprise (on pourrait même dire que ce sont des dettes qui ont été exigibles et qui ont été « payées »).

Au niveau débit et crédit, les produits se comportent donc comme les passifs : un crédit signifie un accroissement du produit et un débit une diminution.

Ventes : Il s'agit du montant des ventes ou recettes de l'entreprise.

Au niveau débit et crédit, les ventes sont toujours au crédit et un débit correspond à une note de crédit sur vente ou à une correction négative.

Autres produits d'exploitation : Il s'agit ici d'autres produits de l'entreprise comme la valorisation du stock d'encours et de produits finis, la production immobilisée (par exemple, des travaux que l'entreprise a effectués elle-même et qu'elle conserve au titre d'immobilisé), de subsides reçus, d'indemnités d'assurances reçues, ...

Au niveau débit et crédit, les mouvements seront au crédit de ces comptes, à l'exception d'éventuelles corrections ou reprises.

Produits financiers : Il s'agit principalement d'intérêts reçus soit des banques, soit d'autres créanciers mais ces comptes peuvent également contenir des produits annexes : majorations pour retard de paiement, différences de change ou de paiement, ...

Ces produits seront comptabilisés au crédit et les débits sont, dans la plupart des cas, des opérations de correction. Les intérêts payés, donc au débit, ne seront pas comptabilisés dans cette rubrique mais bien dans celle des Charges Financières.

Produits exceptionnels : Comme leur nom l'indique, il s'agit de produits qui ont un caractère exceptionnel. A titre d'exemple, une plus-value réalisée lors de la vente d'un immobilisé ou une recette exceptionnelle peuvent être considérées comme étant des produits exceptionnels.

Au niveau débit et crédit, ces produits seront toujours au crédit, un débit ne pouvant signifier qu'une correction ou une annulation.

Impôts : Il s'agit de corrections de provisions fiscales établies dans des exercices précédents dans le sens d'une imposition moindre que celle prévue. Ces comptes peuvent également servir dans le cas de prélèvements sur des impôts différés précédemment comptabilisés.

Au niveau débit et crédit, ces produits seront toujours au crédit, un débit ne pouvant signifier qu'une correction ou une annulation.

Prélèvements sur les réserves immunisées : Il s'agit de montants que la société aura prélevés sur les réserves immunisées.

Ce genre d'opération est toutefois peu fréquent. Ces prélèvements seront toujours au crédit.